

Circulation routière

DES GESTES CONCRETS POUR LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS

Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 12 juin 2020 – La Ville de Saint-Hyacinthe a réduit la limite de vitesse sur une trentaine de rues et ajouté 144 traverses pour piétons afin d’offrir un accès sécurisé aux écoles, parcs et centres communautaires. En effet, une grille d’analyse a été élaborée afin d’établir les critères de marquage des passages piétonniers comme, entre autres, les infrastructures à proximité, l’achalandage des lieux et la signalisation déjà en place. Les résultats de l’analyse entraînent une hausse de 401 à 545 passages piétons sur l’ensemble du territoire. Également, la limite de vitesse a été réduite à 30 km/h sur les rues donnant accès aux centres communautaires et aux parcs ayant des modules de jeux ou des terrains sportifs.

De plus, les zones scolaires existantes seront maintenues à une vitesse de 30 km/h tout au long de l’année puisque les cours d’école sont régulièrement utilisées en dehors des heures régulières et fréquentées notamment par les camps de jour durant la période estivale.

L’ensemble des mesures liées à la limite de vitesse sera en vigueur à compter du 15 juin.



– 30 –

Source : Direction des communications
450 778.8304